

Image not found or type unknown



depassement forfait kilometriques

Par **laforet**, le **30/03/2009** à **11:22**

Dans mon contrat d'assurance j'ai choisi une clause forfait kilometrique de 15 000 km par an. Eurofil m'informe par courrier qu'en 2008 j'ai dépassé ce forfait kilometrique n'ayant eu aucun pb avec mon vehicule en 08 comment et sur la base de quel document peuvent ils pretendre de ce depassement. Car moi je suis certain a 100/100 de ne pas l'avoir dépassé. il me réclame une franchise de 750 euros comme ça. Puis je contester cette décision ? car je suis de bonne foi.rnmerci pour vos réponses.rnLAFORET A